

L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

L'assurance responsabilité civile professionnelle

L'assurance responsabilité civile professionnelle protège les membres contre la responsabilité ou les allégations de blessures ou de dommages causés à un tiers (tel qu'un patient ou un client) résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle découlant de votre capacité professionnelle en tant que docteur en optométrie. Votre couverture assure le paiement des dommages-intérêts compensatoires et des frais juridiques associés à une réclamation.

Options de couverture

L'option 1

Limite

3 000 000 \$ par réclamation
 5 000 000 \$ agrégat

L'option 2

Limite

5 000 000 \$ par réclamation
 5 000 000 \$ agrégat

L'option 3

Limite

10 000 000 \$ par réclamation
 10 000 000 \$ agrégat

Détails de la couverture

Frais juridiques réglementaires	250 000 \$ par réclamation / agrégat
Remboursement des frais de défense criminelle	100 000 \$ par réclamation / agrégat
Fonds de thérapie pour les abus sexuels	50 000 \$
Perte de revenu	Jusqu'à 750 \$ par jour
Violation du droit d'auteur	150 000 \$
Perte de documents	150 000 \$

Définitions de la couverture

Frais juridiques réglementaires

Donne une protection pour les frais juridiques associés à la comparution lors d'une audience disciplinaire auprès d'un organisme ou l'agence de réglementation. En cas de plainte ou d'enquête, les membres auront droit à la protection conférée par une représentation juridique et à une défense de calibre supérieur. Des exemples de ces instances incluent les plaintes alléguant une inconduite professionnelle, l'incompétence ou l'incapacité.

Remboursement des frais de défense criminelle

L'assurance rembourse aux assurés les frais de défense liés à une action intentée en vertu du Code criminel si le service professionnel a été rendu au Canada et le membre est déclaré « non coupable » de l'accusation criminelle.

Fonds de thérapie pour les abus sexuels

Toutes les options prévoient un financement maximal de 50 000 \$ pour la réadaptation et la thérapie d'une personne qui, alors qu'elle était patiente, a subi des abus dans le cadre de l'exercice de la profession de docteur en optométrie par l'assuré.

Perte de revenu

Si vous est demandé d'assister à un procès, à une phase préliminaire ou à un appel pour aider à la défense de votre réclamation, ce qui nécessite un arrêt de travail, vous serez remboursé pour votre perte de revenus à hauteur de 750 \$ par jour.

Comment signaler une réclamation

En cas de sinistre susceptible de donner lieu à une réclamation au titre de la présente assurance, il faut en aviser immédiatement l'assureur. Vous devez veiller à ce que l'assureur soit avisé dès que possible de tout préjudice, acte, erreur ou omission, ou de tout sinistre ou infraction pouvant donner lieu à une réclamation. Veuillez-vous assurer de documenter officiellement l'incident, en incluant les informations sur les personnes impliquées. Lors de la déclaration, veuillez fournir :

- Votre certificat d'assurance
- La déclaration de sinistre, la déclaration, la requête, la lettre de plainte de l'ordre ou toute autre procédure judiciaire, s'il y a lieu
- Autres documents pertinents

Pour signaler une réclamation, veuillez contacter BMS au 1-844-517-1371 ou à l'adresse cao.insurance@bmsgroup.com.

Couverture optionnelle

L'assurance responsabilité civile générale

L'assurance responsabilité civile générale protège les membres contre les pertes financières en cas de réclamation découlant de blessures corporelles ou de dommages matériels causés par vos services ou activités commerciales et non liés à votre prestation de services professionnels. Par exemple, un patient peut tomber et se blesser sur un sol mouillé dans votre cabinet et chercher à vous tenir responsable, vous ou votre entreprise.

L'assurance responsabilité civile professionnelle pour les entreprises

Dans le cas d'une réclamation, tant le professionnel qui traite des clients que l'entreprise sont susceptibles d'être cités dans un énoncé de réclamation ou dans une poursuite. L'assurance responsabilité professionnelle pour les entreprises protège la clinique et ses actifs dans de telles circonstances. Cette couverture doit être souscrite si des professionnels de la santé travaillent pour la clinique ou en son nom et facturent sous le nom de la clinique.

Le forfait d'entreprise

Le forfait d'entreprise comprend la responsabilité civile des entreprises, les biens, les délits et les pertes d'exploitation afin de garantir une couverture complète de votre entreprise. **Les biens** comprennent les articles habituels d'une clinique, notamment le matériel professionnel, les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que les stocks et les améliorations. **La garantie contre les délits** protège contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant à la clinique. **La garantie interruption d'activité** couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (p. ex., un incendie).

L'assurance cybersécurité et atteinte à la vie privée

Les membres peuvent d'acheter une assurance cybersécurité et l'atteinte à la vie privée supplémentaire pour mieux gérer contre le risque de détenir de plus en plus d'information privée des clients, des employés, et d'autres personnes, et à atténuer les atteintes à la réputation qui pourraient résulter d'une violation de sécurité des données.

L'assurance responsabilité pour pratiques d'emploi

L'assurance responsabilité civile des pratiques d'emploi couvre les frais de défense et les dommages liés à diverses réclamations en matière d'emploi, y compris les allégations de licenciement abusif, de discrimination, de harcèlement sur le lieu de travail et de représailles.

Le forfait de services juridiques

Ligne d'assistance juridique spécialisée dans les questions de nature personnelle et professionnelle. Les membres ont accès à une gamme de services, y compris une ligne d'assistance juridique téléphonique, une bibliothèque en ligne de modèles de documents, des avocats qui sont à leur disposition pour examiner des documents juridiques simples ou rédiger une lettre en leur nom. Les membres peuvent également avoir accès à des experts pour obtenir du soutien émotionnel, du soutien en cas de vol d'identité et une assistance en matière de ressources humaines.

L'assurance frais juridiques

Les polices d'assurance frais juridiques comprennent automatiquement le forfait de services juridiques et sont associées à une couverture d'assurance qui vous permet de défendre ou de faire valoir vos droits devant les tribunaux. Les membres peuvent acheter des solutions juridiques personnelles et/ou des solutions juridiques professionnelles.

Couverture accident 24 heures sur 24

Cette couverture est conçue pour vous offrir, ainsi qu'à vos proches, une aide financière en cas d'accident entraînant des blessures, invalidité ou décès. Cette assurance prévoit le versement d'une indemnité forfaitaire en cas de perte ou de décès à la suite d'un accident, et lorsque l'incapacité résultant d'une blessure accidentelle entraîne une invalidité totale permanente.

Comment présenter une proposition

Veillez visiter www.cao.bmsgroup.com pour souscrire ou renouveler votre couverture. Cette assurance est généralement renouvelée le 15 juillet, mais les membres peuvent souscrire une assurance à tout moment.

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

825 voies Exhibition, bureau 209
Ottawa, ON K1S 5J3

Numéro sans frais : 1-855-318-6558

Courriel: cao.insurance@bmsgroup.com

Site web : www.cao.bmsgroup.com

Plus d'information

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est donnée qu'à titre d'information. Les termes et conditions complets de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrits dans le libellé de la police, dont un exemplaire peut être obtenu auprès de BMS Canada Risques Services Ltd. (BMS).